

REGLEMENT DE CONSULTATION N° B23-05951-ALO

Procédure adaptée relative à la réalisation des travaux de terrassement, des réseaux et voieries et des ouvrages annexes nécessaires à la construction et à l'exploitation de la route au sud et du futur hangar de l'atelier de traitement des colis (ATC) situés au sud de l'INB 56, parc d'entreposage du CEA de Cadarache

POUR VOTRE INFORMATION:

La notification du marché au Titulaire retenu interviendra via la plateforme PLACE

Etapes de la procédure	Calendrier
Date limite de remise des offres	Le 10/05/2024 avant 15h30
Dates de la visite obligatoire	Les créneaux proposés sont les suivants : cf. à l'article 3.6 infra

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives Centre de Cadarache – DSTG/SMA – Bâtiment 122 13108 Saint Paul Lez Durance cedex

Tél. : 04.42.25.49.77 ou 20.76 - Fax : 04.42.25.23.77 R.C.S. Etablissement public à caractère industriel et commercial PARIS B 775 685 019

Département de support technique et gestion Service des marchés et des achats

SOMMAIRE

1.	OBJET	3
2.	DOCUMENTS APPLICABLES	
3.	PROCEDURE	
3.1.		
3.2.	••	
3.3.		
3.4.	• •	
3.5.	Conflit d'intérêts	5
3.6.	Réunion préalable et visite sur site	5
3.7.	Questions des soumissionnaires	6
3.8.	Modifications/Complément au Dossier de Consultation	6
3.9.	Variantes	6
4.	PRESENTATION DE L'OFFRE	6
4.1.	Conditions de Prix	6
4.2.	. Contenu de l'offre	6
4.3.	Validité de l'offre	9
4.4.	Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du n	narché9
5.	REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES	10
5.1.	Date limite de remise des offres électroniques	10
5.2.	Forme de remise des offres électroniques	10
6.	DISPOSITIONS PARTICULIERES	11
6.1.	Sous-traitance	11
6.2.	Confidentialité	11
7.	JUGEMENT DES OFFRES	11
8.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12
AN	NEXE 1 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG (OU PLUS)	13
AN	NEXE 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2 ND RANG (OU PLUS)	24
	NEXE 3 - GRILLE D'EVALUATION POUR LE CRITERE QUALITE – SANTE - SECURITE – VIRONNEMENT	34
AN	NEXE 4 - ATTESTATION DE VISITE	36
AN	NEXE 5 – CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	37
AN	NEXE 6 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE	38

REGLEMENT DE CONSULTATION N° B23-05951-ALO

1. OBJET

Le présent règlement de consultation a pour objet de définir les conditions de déroulement de la consultation relative à la réalisation des travaux de terrassement, des réseaux et voieries et des ouvrages annexes nécessaires à la construction et à l'exploitation de la route au sud et du futur hangar de l'atelier de traitement des colis (ATC) situés au sud de l'INB 56, parc d'entreposage.

Ces travaux seront réalisés pour le compte de la Direction des Energies, Direction des projets de Démantèlement, Service nucléaire et de gestion des Déchets, Unité Traitement et Déchets, Service Reprise et Entreposage de Déchets du CEA de Cadarache.

2. DOCUMENTS APPLICABLES

La présente consultation est régie, par ordre de priorité décroissante, par les documents ci-après :

- les prescriptions de Sécurité Sûreté nucléaire Radioprotection du Marché et leurs annexes
- les prescriptions techniques et leurs annexes :
 - le dossier de consultation référencé B23-05951-ALO ;
 - ➢ le cahier des charges (CDC) référencé DES-DDSD-UTDC/SRED INB 56 CDC 278 indice A du 20/02/2024;
 - ➢ le cahier des spécifications techniques générales, conditions d'exécution des marchés passés pour le compte de l'URMC et de l'UTDC au sein du Centre de Cadarache (CSTG) référencé DES-DDSD-URMC-SPUC-CDC 0002 des prestations UDTC/URMC;
 - l'ensemble des xx réponses apportées par le CEA aux questions des soumissionnaires au cours de la procédure.
- les règles applicables aux Entreprises Extérieures (Titulaires ou sous-traitants de marchés) en matière de discipline, de santé et de sécurité au travail sur le Centre du CEA Cadarache, dont le règlement intérieur du CEA Cadarache dans sa version en vigueur,
- la procédure d'entrée et de sortie de matériel du Centre de Cadarache référencée DEN/CAD/DIR/PR 026,
- les Conditions Générales d'Achat (CGA) applicables aux marchés passés par le CEA (édition de janvier 2022),
- le Cahier des Clauses Sociales particulières applicable aux prestations réalisées par des Entreprises extérieures et impliquant l'intervention de leur personnel sur un site CEA (C2SP),
- à titre supplétif, l'offre du Titulaire référencée XXXXX en date du XXXX/2024.

Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

Les documents relatifs :

- aux Conditions Générales d'Achat du CEA (français et anglais),
- aux Marchés spécifiques de sous-traitance,
- aux Marchés d'Assainissement radioactif et démantèlement nucléaire du CEA, sont disponibles sur le site : www.cea.fr rubrique Entreprises.

3. PROCEDURE

3.1. Généralités

Le CEA est soumis aux dispositions des textes en vigueur fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

Les conditions d'exécution du marché et les différentes dispositions applicables font l'objet d'un projet de marché joint au dossier de consultation. Ledit projet, dont les dispositions financières seront à préciser, correspond au document qui sera proposé à la signature de l'entreprise retenue, sous réserve de modifications mineures de mise au point du marché.

Pour assurer le suivi de ses fournisseurs, le CEA dispose d'un outil d'évaluation relatif à l'exécution de ses marchés. Dans ce cadre, le CEA peut être amené à réaliser des audits et/ou à demander des plans d'actions correctives à ses fournisseurs.

3.2. Type de procédure

La procédure de passation retenue au titre de la présente consultation est la procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 du code de la commande publique (ci-après désigné par CCP).

Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du code de la commande publique, cette procédure intègre une phase de négociation.

Le CEA se réserve cependant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La participation des candidats à la présente consultation emporte leur pleine acceptation sur cette procédure. Le soumissionnaire n'aura droit à aucune indemnité pour les études et frais divers qu'il aura engagés pour la préparation de l'offre.

Sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le CEA se réserve la possibilité :

- de déclarer infructueuse la consultation s'il n'a obtenu aucune offre ou uniquement des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du CCP,
- de ne pas donner suite à la consultation,

3.3. Cotraitance

La cotraitance est autorisée. La convention de groupement doit être remise avec l'offre.

Il est interdit de cumuler les candidatures :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Les groupements seront des :

Groupements Momentanés d'Entreprises Solidaires,

Groupements Momentanés d'Entreprises Conjointes. Le mandataire devra être solidaire de toutes les entreprises membres du groupement.

3.4. Conditions de participation à la consultation

Pour participer à cette consultation, l'entreprise ou le groupement devra :

- présenter une capacité financière et professionnelle suffisante pour les prestations objet de la consultation,
- disposer des certifications ou habilitations suivantes :

o CEFRI-E ou équivalent

Le personnel concerné pour l'accès en zone réglementée doit avoir suivi : Une formation en radioprotection de niveau 1 dispensée par un organisme de formation certifié CEFRI F « Option Centre de Recherche » ou certifié par un organisme équivalent.

L'entreprise candidate devra détenir la certification CEFRI-E ou équivalent et les intervenants sur site devront être CEFRI ou équivalent, à défaut elle devra, soit être en mesure de démontrer au CEA que ses demandes de certification sont en cours de validation par les organismes agréés, soit fournir un document attestant du strict respect de l'intégralité des exigences réglementaires, dont celles fixées par l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux Installations Nucléaires de Base.

En cas d'équivalence, le soumissionnaire devra apporter la démonstration du strict respect des exigences réglementaires applicables dans le cadre de la réalisation de travaux sous rayonnements ionisants, notamment en matière de suivi médical et dosimétrique et de formation du personnel de catégorie A ou B travaillant dans des installations nucléaires. Il devra également apporter la démonstration du respect des dispositions de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (INB).

- ne pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

3.5. Conflit d'intérêts

De manière qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le CEA s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation.

Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au CEA qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats.

Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avéreraient pas suffisamment convaincants pour le CEA, sa candidature sera rejetée.

3.6. Réunion préalable et visite sur site

Le soumissionnaire est tenu de se rendre sur place pour apprécier la technicité, la documentation, l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les conditions spécifiques d'exécution, notamment les contraintes liées à la localisation du site, les accès, les conditions de travail.

Deux réunions préalables de présentation du dossier de consultation et de visite sur site sont prévues :

Le 28/03/2024 à 10h au bâtiment 776 ou le 04/04/2024 à 10h00 au bâtiment 776.

Le soumissionnaire devra prendre contact avec l'interlocuteur technique du CEA (coordonnées au paragraphe 8 infra) afin d'établir les formalités d'accès au site. Pour des raisons d'accès au site, il convient de communiquer, au moins 8 jours avant la date de la visite, les coordonnées de chaque participant.

Il est précisé que cette visite présente un caractère obligatoire pour la recevabilité de l'offre et qu'aucune autre visite ne sera organisée. A défaut de participer à l'une de ces deux visites, l'offre du soumissionnaire sera écartée.

Chaque soumissionnaire doit se munir de l'attestation de visite jointe en Annexe 4 à signer contradictoirement par le représentant du soumissionnaire et par le responsable CEA chargé de la visite.

Pour cette visite obligatoire, les soumissionnaires seront informés de la date de la visite et des modalités de son organisation (tenue, EPI...) lors de la phase offre initiale via la plateforme PLACE.

Les questions et réponses formulées par oral, lors de la visite, n'auront aucun caractère engageant ou formel. Il sera répondu aux questions posées par les soumissionnaires par voie électronique (PLACE), en rappelant la question posée. Ces réponses seront diffusées à l'ensemble des soumissionnaires, par le biais du profil acheteur, de manière à maintenir entre eux une stricte égalité.

3.7. Questions des soumissionnaires

Les questions éventuelles des soumissionnaires à l'issue des visites doivent être communiquées par écrit <u>via la plateforme PLACE</u>, au plus tard **dix (10) jours** avant la date limite de remise des offres.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires.

Les questions seront posées via un fichier navette conforme au modèle au format Excel joint au DCE.

Une réponse écrite de la part du CEA sera fournie à tous les soumissionnaires à des fins d'égalité de traitement, sauf s'il convient de préserver la confidentialité des démarches innovantes du soumissionnaire. Dans ce cas, le soumissionnaire concerné devra explicitement informer le CEA du caractère confidentiel de sa demande et le motiver. Si le caractère innovant est avéré, ces questions/réponses ne seront envoyées qu'au soumissionnaire concerné.

3.8. Modifications/Complément au Dossier de Consultation

Le CEA se réserve la possibilité d'apporter des modifications et/ou compléments au dossier de consultation après son envoi et au plus tard **six (6) jours** avant la date limite de remise des offres. Les soumissionnaires devront présenter leur offre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9. Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

A défaut, le CEA considèrera l'offre présentée en variante comme irrégulière.

4. PRESENTATION DE L'OFFRE

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature ou l'offre doivent être rédigés en langue française (ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté s'ils émanent d'une autorité étrangère).

4.1. Conditions de Prix

Les prix proposés seront établis aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent dossier de consultation.

Les prix incluent toutes les sujétions définies dans les documents cités au paragraphe 2 du présent règlement de consultation.

4.2. Contenu de l'offre

L'offre devra être composée des éléments suivants :

Sur le plan administratif :

- Le formulaire DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) ou équivalent;
- ➤ Le formulaire DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), ou équivalent.

Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet suivant : http://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-du-candidat

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du CCP, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, téléchargeable à l'adresse suivante :

https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

- Le cahier des charges et le projet de marché dûment paraphés et signés, valant acceptation sans réserve.
- ➤ En cas de cotraitance, la remise de la convention de groupement précisant notamment le périmètre détaillé à charge de chacun des cotraitants.
- Les pièces justificatives des certifications ou habilitations mentionnées au paragraphe 3.4.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- L'attestation d'assurance de responsabilité civile générale et professionnelle en cours de validité.
- La copie du ou des jugements prononcés si le soumissionnaire (ou une société en cas de groupement) est en redressement judiciaire ou une attestation sur l'honneur si le soumissionnaire n'est pas concerné.
- Le certificat répondant aux exigences de l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités (ou, à défaut de la fourniture de ce certificat, un document du soumissionnaire attestant des démarches en cours pour être en conformité avec cet arrêté).
- L'attestation de visite jointe dûment complétée et signée par le représentant du CEA.
- L'attestation de visite jointe dûment complétée et signée par le représentant du CEA dont le formulaire figure en Annexe 4.
- Les coordonnées du soumissionnaire renseignées respectant le modèle en Annexe 6.

Sur le plan commercial:

Le bordereau de décomposition de prix conforme au modèle figurant en **Erreur! Source du renvoi introuvable.** (fichier Excel tous onglets complétés + version signée au format PDF).

Sur le plan technique :

- Une proposition technique détaillée exposant les choix techniques et démontrant leur crédibilité.
- La liste des outillages, matériels et équipements techniques qui interviendront pour l'exécution de la prestation.
- La liste et description détaillée des matériels, matériaux, équipements et outillages qui interviendront pour l'exécution de la prestation, ainsi que les fiches techniques correspondantes,
- ➤ Un descriptif technique détaillé de la méthodologie envisagée et indications concernant les procédés d'exécution envisagés, pour chacun des postes décrits au CDC, justifiant les solutions techniques proposées, à remettre sous forme de mémoire technique contenant le descriptif technique des prestations et travaux de terrassement et VRD détaillés et quantifiés pour chaque poste du marché (cf. Projet de Marché et Décomposition des Prix).
- Des références à des prestations équivalentes, détaillées afin de justifier l'expérience acquise et les points forts à valoriser pour la présente mission.
- Des exemples de documents pour illustrer les propositions.

Sur le plan organisation et déroulement de la mission :

- Une note détaillant la démonstration de la prise en compte des contraintes et spécificités organisationnelles des travaux à réaliser;
- Le soumissionnaire présentera :
 - Les Activités Importantes pour la Protection des Intérêts (AIP) et les Éléments Importants pour la Protection des intérêts (EIP) associés, avec les Exigences Définies,
 - Les aspects Organisationnels et Humains (FOH)
- L'organisation mise en œuvre pour mener à bien la prestation, avec le rôle de chacun des acteurs (opérationnels, encadrement...) de cette organisation, dont le justificatif du dimensionnement des ressources, ainsi que le détail des missions confiées en sous-traitance.
- ➤ Un descriptif détaillé des profils type des intervenants comprenant l'expérience professionnelle, les compétences, qualifications et habilitations requises ainsi que des modalités et délais de mise en place pour chacune des prestations identifiées dans le CDC.
- Une note présentant l'organisation de l'équipe encadrement mise en place et les compétences mises en œuvre pour réaliser la prestation, avec un descriptif détaillé des profils type des intervenants comprenant l'expérience professionnelle, les compétences, qualifications et habilitations requises ainsi que des modalités et délais de mise en place pour chacune des prestations identifiées dans le CCTP.
- Les dispositions de suivi du déroulement de sa mission, sur les aspects techniques et contractuels, l'organisation et les méthodes que le soumissionnaire compte mettre en place, en termes de management et de pilotage du marché concernant l'optimisation et la maîtrise des objectifs de performance à atteindre dans le respect des délais et au niveau de qualité requis pour garantir le succès des missions qui lui sont confiées dans le cadre du marché. Il devra préciser l'organisation et les dispositions particulières qu'il prévoit de mettre en œuvre pour chacune des phases de sa prestation. En particulier, pour les phases de travaux et essais site, le soumissionnaire détaillera les dispositions relatives au respect des exigences de sécurité et d'interfaces sur le chantier.
- Les dispositions retenues pour assurer la continuité de la mission en cas d'indisponibilité d'un intervenant.
- o Le soumissionnaire présentera dans son offre organisationnelle un planning :
 - Le planning général prévisionnel d'exécution relatif au déroulement de la prestation détaillant, les différentes phases, jalons, et postes du marché décrits dans le CDC et projet de Marché (études et DOE,

approvisionnements, travaux préparatoires et installation du chantier, travaux de voirie, de réseaux humides, réseaux secs, équipements divers, essais, repli de chantier, nettoyage). Ce planning tiendra également compte des jalons du marché, mais aussi des délais d'acception du CEA, ainsi que les périodes de fermeture du Centre de Cadarache. Le planning intègrera également les options et indiquera leur impact respectif.

➤ Une note démontrant la capacité à tenir le délai, les mesures prises pour optimiser les délais de réalisation, les mesures envisagées pour gérer les pics de charges, les mesures prises pour gérer les absences prévues et non prévues des intervenants.

o Le soumissionnaire fournira dans son offre organisation une « note sociale » :

Le soumissionnaire fournira une note sociale présentant les actions proposées relevant de conditions d'exécution socialement responsables dans le cadre de la prestation (formations dispensée allant au-delà des exigences réglementaires, actions QVT mises en place, actions en faveur de l'égalité homme-femmes, lutte contre le harcèlement et la corruption, ou toute action allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des salariés affectés aux prestations objet du présent CDC).

Nota : Ces mesures feront objet d'un suivi régulier dans le cadre du marché.

Sur les aspects QSE (Qualité/Sécurité/Environnement) :

- Le soumissionnaire fournira une note « Organisation de la radioprotection de l'opération » qui notamment doit :
 - décrire les différentes phases du Marché qu'il va exécuter, ou faire exécuter le cas échéant, et leurs enjeux radiologiques;
 - justifier pour chacune de ces phases, l'organisation du dispositif de radioprotection associé, comptetenu des résultats de l'évaluation des risques radiologiques;
 - justifier l'adéquation du dispositif de radioprotection mis en place avec sa démarche globale de prévention des risques;
 - justifier l'adéquation de la formation et de l'expérience des travailleurs exerçant les missions du conseiller en radioprotection (CRP), prévu à l'article R. 4451-112 du code du travail (CT), et des travailleurs réalisant les gestes de radioprotection sous la supervision du CRP, avec la nature et l'ampleur du risque radiologique de la prestation;
 - justifier des compétences du CRP, de la validité et des niveaux des certificats de formation des personnes compétentes en radioprotection (PCR), que chaque employeur a désignées pour intervenir au CEA et/ou de la validité du certificat de l'organisme compétent en radioprotection (OCR) avec lequel il a contractualisé pour assurer les missions de CRP;
 - préciser les modalités de communication entre les CRP et les salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels (SCPPRP) prévus à l'article
 L. 4644-1 du CT et les Responsables Sécurité, prévus à l'article 13-5 des conditions générales d'achat du CEA (CGA), désignés par leur employeur;
 - préciser en particulier l'organisation permettant à chaque CRP d'être joignable et mobilisable ou d'être représenté par les travailleurs réalisant les gestes de radioprotection sous sa supervision, dans les délais adaptés au besoin et à l'enjeu radiologique de chaque phase du Marché;
 - préciser et justifier les dispositions prises par chaque employeur pour autoriser l'intervention de ses travailleurs en zone délimitée ;
 - décrire l'organisation mise en place pour gérer les évènements radiologiques à caractère incidentel ou accidentel;
- Le soumissionnaire précisera, le cas échéant, le groupe d'affectation, défini à l'article R. 4451-99 du CT, des travailleurs susceptibles d'intervenir en situation d'urgence radiologique (définie à l'article R. 4451-96 du CT) et les moyens organisationnels et techniques associés si une telle intervention est prévue dans le cadre du Marché

• Sécurité :

- Un descriptif de la politique et de l'organisation de la société en matière de sécurité générale conforme aux exigences fixées par le CEA pour la sécurité ou en conformité avec la certification MASE.
- Un descriptif de la politique et de l'organisation de la société en matière de sécurité spécifiquement adaptée au présent contrat avec un focus particulier sur la partie travaux (organisation humaine et matérielle),
- L'Erreur! Source du renvoi introuvable. du présent document renseignée, relative à la politique et l'organisation sécurité ainsi que son déploiement sur le site.

- Les résultats des candidats en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents survenus au personnel de l'entreprise et de ses sous-traitants pendant les trois dernières années, taux de gravité, objectifs de politique sécurité) avec :
 - La politique prévue pour le respect des règles en vigueur dans le cadre de la prestation,
 - o Les méthodes de mise en œuvre,
 - o Des objectifs clairement identifiés.

Qualité :

- Un descriptif de son organisation qualité : certification qualité conforme ou système qualité en conformité avec la norme ISO 9001,
- > Le PMQP préliminaire,
- Les certifications qualité ou documents équivalents.

Plus particulièrement, le soumissionnaire détaillera les dispositions qu'il envisage pour :

- Le contrôle et la surveillance de ses études d'exécution et de ses travaux de terrassement et voirie et réseaux divers.
- Le contrôle et la surveillance des études d'exécution et des travaux sous traités.

Environnemental:

- ➤ Un descriptif de la démarche d'amélioration continue de son système de management environnemental et de ses performances environnementales (en conformité avec la norme ISO 14001).
- Une note environnementale décrivant :
 - Les mesures mises en œuvre pour respecter les contraintes écologiques du site citées à l'article
 8.3 du cahier des charges.
 - Les mesures qui seront mises en œuvre par le soumissionnaire pour limiter / maîtriser voire réduire l'impact environnemental de la prestation en termes, par exemple, d'émission de CO2, de rejets, de déchets, d'utilisation de matières premières et de ressources naturelles, de consommation d'énergie, etc...
 - o Les mesures mises en œuvre pour :
 - Réduire autant que possible la production de déchets et les éliminer selon les procédures en vigueur;
 - Assurer une tracabilité des déchets qu'il génère
 - Minimiser les consommations d'énergie et d'eau ;
 - Faire approuver par chaque installation toute introduction de produits chimiques
- L'Annexe 3 du présent document renseignée, relative à la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

En ce qui concerne la sous-traitance :

- La liste des sous-traitants envisagés, ainsi que l'opération sous-traitée.
- Les formulaires de demande d'acceptation préalable des sous-traitants (pour chacun d'eux), conformes aux modèles joints en 0 et Annexe 2.
- ➤ La nature, le volume et le montant des prestations sous-traitées.

En cas de présence de personnel sur site :

- > Le nombre et la qualification du personnel appelé à intervenir sur le site du CEA de Cadarache.
- Le temps de présence sur site (à titre indicatif > ou < à 400h).

4.3. Validité de l'offre

L'offre est valable 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

4.4. Documents relatifs au respect de la réglementation fiscale et sociale à fournir par l'attributaire du marché

Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du CCP, l'entreprise retenue par le CEA ne pourra devenir Titulaire du marché qu'à la condition de transmettre avant sa signature et dans le délai fixé par le CEA :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession).

Dans le cas où l'entreprise retenue ne produirait pas ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée sans autre formalité.

5. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1. Date limite de remise des offres électroniques

Les offres des soumissionnaires devront être remises au plus tard le 10/05/2024 avant 15h30.

Tout dossier reçu après cette date sera écarté d'office.

5.2. Forme de remise des offres électroniques

Les candidatures et les offres des soumissionnaires devront être transmises à l'adresse indiquée ci-après : https://www.marches-publics.gouv.fr

Conditions d'utilisation et prérequis techniques :

Pour répondre aux appels d'offres du CEA, il est nécessaire de s'inscrire sur PLACE. Pour cela, il faut vous munir de votre numéro de SIRET. Si vous disposez déjà d'un compte sur PLACE, il est aussi opérationnel pour les appels d'offres du CEA.

Si vous aviez déposé des documents dans le coffre-fort électronique du portail des marchés du CEA, il faudra les reporter dans PLACE.

Pour toute question, vous pouvez vous référer à la rubrique Aide de PLACE ou contacter le support au :

Hotline: 01.76.64.74.07

Remise d'une offre au format électronique :

L'enveloppe d'offre doit être au format « zip » contenant les éléments mentionnés dans le présent règlement de consultation.

Ces fichiers seront nommés selon le contenu du fichier, par exemple : offre-technique.pdf Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : offre-nomsociete-B23-05951-ALO.zip

Possibilité de remettre une copie de sauvegarde (facultatif mais vivement recommandé) :

Le soumissionnaire peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique, soit sur support papier, soit sur support physique électronique. La copie de sauvegarde sera ouverte :

- lorsqu'est détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'a pas été utilisée.

Si un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera écartée. La copie de sauvegarde devra être envoyée dans les délais impartis pour la remise des offres à l'adresse indiquée ci-après :

CEA/Cadarache

Service des marchés et achats – Bât 122 13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE Cedex A l'attention de Madame Anaïs LODDO

Règlement de consultation n° B23-05951-ALO

Elle sera remise sous double enveloppe cachetée composée :

- d'une enveloppe extérieure sur laquelle sera mentionnée l'adresse du CEA indiquée ci-dessus,
- d'une enveloppe intérieure, portant le nom du soumissionnaire et la mention « COPIE DE SAUVEGARDE CONSULTATION B23-05951-ALO NE PAS OUVRIR », en lettres capitales.

La copie de sauvegarde pourra être transmise par courrier ou déposée par porteur au guichet d'accueil du Service des marchés et achats – Bât.122 – dans le strict respect du délai mentionné ci-dessus et contre remise d'un récépissé. Pour déposer une copie de sauvegarde, le porteur doit disposer d'un avis de rendez-vous fait auprès de l'acheteur dont les coordonnées figurent au paragraphe 8 infra. Cette demande d'avis de rendez-vous doit être établie au minimum 7 jours ouvrés avant la date de dépôt de l'offre.

Tout dossier ne respectant pas le formalisme du paragraphe 5.2 pourra être écarté.

6. <u>DISPOSITIONS PARTICULIERES</u>

6.1. Sous-traitance

Si un soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il présentera obligatoirement le(s) sous-traitant(s) concerné(s) à l'acceptation du CEA sur la base des formulaires joints en annexes 1 et 2. Les sous-traitants pourront également être déclarés en cours d'exécution du marché. Le recours à la sous-traitance sera effectué dans le cadre des articles L.2193-1 à L2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique.

Le CEA se réserve le droit de demander la communication du (ou des) contrat(s) de sous-traitance ou (et) de ne pas accepter un (ou des) sous-traitant(s) proposé(s).

6.2. Confidentialité

Les obligations en matière de confidentialité sont régies par l'article 11 des Conditions Générales d'Achat du CEA.

Les sociétés consultées ne doivent pas utiliser ou transmettre des informations issues de la présente consultation à des tiers dans un but autre que celui de répondre à la présente consultation.

Le soumissionnaire s'engage à ne jamais communiquer ou publier en France ou à l'étranger, sans l'autorisation préalable et écrite du CEA, les résultats des études auxquelles auront pris part ses salariés, ainsi que les renseignements de toute nature dont ils auront eu connaissance à l'occasion de la présente consultation et notamment les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou aux Installations Nucléaires de Base (INB).

Le soumissionnaire doit préciser quelles sont les informations confidentielles contenues dans son offre. Il précise l'usage qui peut en être fait, la durée de l'obligation de confidentialité, les personnes tenues au secret et les personnes auxquelles l'information ne doit pas être transmise.

7. JUGEMENT DES OFFRES

L'offre sera analysée conformément aux critères pondérés de sélection suivants :

- Prix calculé sur la base du montant total du marché en € HT (part ferme, optionnelle, estimative sur BPU avec scénario de quantité) (55%).
- Qualité de la proposition technique et des méthodologies mises en oeuvre au regard des exigences du cahier des charges dont la pertinence des mesures mises en oeuvre pour la prise en compte des contraintes liées à l'environnement de l'installation, de sûreté et limiter l'impact environnemental de la prestation (25%)
- Délais de réalisation avec démonstration de la capacité du soumissionnaire à respecter les délais/jalons sur lesquels il s'engage de par son offre, notamment à travers l'organisation et la justification du dimensionnement des ressources (20%).

Le présent critère sera jugé sur la base du planning détaillé et de la note de justification démontrant la capacité du soumissionnaire à tenir les jalons.

Les objectifs mentionnés par le CEA à l'article 6 du projet de marché s'agissant des jalons J2, J8 et J10 sont à considérer comme des objectifs cibles pour lesquels des optimisations sont attendues et prises en compte dans la notation du critère.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute(s) précision(s) et/ou renseignement(s) complémentaire(s), le soumissionnaire est prié de s'adresser :

En ce qui concerne la partie technique :

DES/DDSD/UTDC/SRED/ Mme Marianne RODIER

Email: marianne.rodier@cea.fr

Tél: 04.42.25.31.43

En ce qui concerne la partie commerciale : Unité : DG/CEACAD/DSTG/SMA/BPRT

Nom : Anaïs LODDO Email : anais.loddo@cea.fr

Tél: 04.42.25.66.02

Informations PLACE Christel DAGUT-PAVAGEAU - Tél 04.42.25.23.79



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE RANG 1

(à remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le soustraitant)

Version du 21/09/2020

Référence du marché CEA :
Ce formulaire de demande d'acceptation est destiné à présenter le sous-traitant et les prestations sous-traitées.
Il a également pour objet de soumettre à l'agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.
En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.
Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.
Cocher l'une des cases ci-dessous :
☐ Si la demande intervient avant la notification du marché , le présent formulaire vaut demande d'acceptation
du sous-traitant.
·
du sous-traitant.
du sous-traitant. ☐ Si la demande intervient après la notification du marché :

1 - MARCHE CONCERNE

DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE) :				
MARCHE DE D	EFENSE OU DE SECURITE :	OUI NON		
MARCHE SENS	SIBLE : OUI ON			
MARCHE CLAS	SSIFIE: OUI NON	PREALABLE :		
SI OUI :	□ AVEC ACCES□ AVEC DETENTION	Le Plan contractuel de sécurité signé entre le CEA et le titulaire doit avoir été modifié pour y intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées.		
NIVEAU :	☐ SECRET ☐ TRES SECRET	Le titulaire du marché doit rédiger un plan contractuel de sécurité avec son (ses) sous- traitant(s) qui doit être validé par le CEA.		
SPECIAL FRAN	ICE :			
	□ OUI			
	□ NON			
	8 du présent document (décisio	s ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans on d'habilitation ou avis favorable de l'enquête		
INTERVENTION	SUR UN SITE DU CEA : □ OL	JI □ NON		

2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG

DEI	NOMINATION SOCIALE :				
ADI	RESSE:				
CO	DE POSTAL : _	_ VILLE :			
TEL	.EPHONE : _ _ _	_	MEL:@		
N° I	NSCRIPTION AU RCS :	_ _ _	_ _ _		
N° S	SIRET DE L'ETABLISSEM	IENT QUI FACTURE	E:		
PM	E: OUI NON				
CO	DE APE : _ _	.[
N° I	DE TVA INTRACOMMUNA	AUTAIRE : _ _			
API	PARTENANCE A UN GRO	OUPE: OUI	NON		
(SI	OUI, INDIQUER LEQUEL)	:			
NO	M ET QUALITE DES PERS	SONNES HABILITE	ES A ENGAGER L'ENTREPRISE :		
	1 /				
	2 /				
PRI	ESENCE DU SOUS-TRAIT	TANT SUR SITE CE	A		
☐ OUI – SI OUI, PRECISER LE LIEU D'EXECUTION					
	□ 001-310	OI, PRECISER LE L	LIEU D'EXECUTION		
		oi, freciser le l	LIEU D'EXECUTION		
CEI	□ NON):		
	☐ NON RTIFICATIONS (QUALIBA	AT, AFNOR, CEFRI,) :	ondant	
REI	☐ NON RTIFICATIONS (QUALIBA	AT, AFNOR, CEFRI,		endant	
REI	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI,) :DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI les	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REII les	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REI les	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REII les	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	
REII les	□ NON RTIFICATIONS (QUALIBA FERENCES RECENTES D trois dernières années) :	AT, AFNOR, CEFRI, ANS LE DOMAINE I Montant des prestations (en	DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées p	endant	

■ ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES :

Années						
Taux	n	-3	n	-2	n	-1
Code APE retenu ¹ :	Statistiques nationales ²	Statistiques sous- traitant ³	Statistiques nationales ²	Statistiques sous- traitant ³	Statistiques naionales ²	Statistiques sous- traitant ³
Taux de fréquence						
Taux de gravité						
■ LE SOUS-TF	RAITANT EM	PLOIE DES S	SALARIES DE	TACHES TR	ANSNATION	AUX
	UI 🗆 NC	N				
Si oui, joindre la pièc	e n° 5 figuran	t dans la rubri	ique n° 8 du p	résent docum	ent.	
articles D.8222-5 (co Code du travail, qui s la liste nominative de	contractant é sont à produir s salariés étra ainsi que les s	tabli en France e tous les six angers qui ser salariés frança	e) ou D.8222- mois jusqu'à aient suscepti ais détachés e	7 et D.8222-8 la fin de l'exé bles d'être em n France par l	(cocontracta cution du mar ployés (article	des pièces prévues aux nt établi à l'étranger) du rché et, le cas échéant, es D. 8254-2 à D. 8254- rangère (ne nécessitant
3- NATURE DES PR	ESTATIONS	SOUS-TRAIT	TEES (repren	dre les éléme s-traitance)	ents concern	és tels qu'ils figurent
Nature de la pr	estation sous	traitée :				
Niveau de sens	sibilité de la p	restation sous	traitée :	T		
Aucune : □	S	ensible : \square		Classifié : SECRE		
				TRES SECRE		
				0_0		
				avec accès avec détenti		
Le sous-traitant disp			1			<i></i>
Si oui, niveau d'hab	ilitation		rs □ avec	acces	□avec d	etention
Sous-traitance de	traitement o	le données à	caractère pe	rsonnel (à co	ompléter le ca	s échéant) :
Le sous-traitant est service(s) suivant(s)						pour fournir le ou les
La durée du traitement est :						
	e tarification o	et de préventio	on. La société	peut posséder		rée par la majorité de ses es APE mais <u>c'est celui</u>
² Renseigner les statist	iques national	es (taux de fréd	quence et de gi	ravité) correspo	ondantes au co	ode APE. Les éléments se
trouvent sur le lien suiv	ant de l'Assur	ance Maladie :				
http://www.risquesprof	<u>. Sessionnels.ame</u>	eli.fr/statistique	<u>s-et-analyse/sir</u>	nistralite-atmp.	<u>html</u>	

³ Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

La nature des opérations réalisées sur les données est :
La ou les finalité(s) du traitement sont :
Les données à caractère personnel traitées sont :
Les catégories de personnes concernées sont :
Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :
L'autorité chef de file est la CNIL.
Les flux transfrontières :
□ OUI. □ NON
Le sous-traitant s'engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.
Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »
En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines. Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire. Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue. Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.
Le soumissionnaire/titulaire déclare que :
\Box Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du RGPD.
Coordonnées du Délégué à la protection des données du titulaire :

4- PRIX DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

■ Montant des prestations sous-traitées (hors application de la formule de variation de prix) :

Dans le cas où le sous-traitant sollicite le paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué cidessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le

montan	t maximum des sommes à ve	erser par paiement dir	ect au sous-traitant.	
a) Monta	ant du contrat de sous-traitar	nce dans le cas de pre	estations ne relevant pa	as du b) ci-dessous :
•	Taux de la TVA:	%		
•	Montant HT:	€		
•	Montant TTC :	€		
	ant du contrat de sous-traitar énéral des impôts :	nce dans le cas de tra	vaux sous-traités relev	vant de <u>l'article 283-2 nonies du</u>
	Taux de la TVA : auto-liquida	ation (la TVA est due par	le titulaire)	
•	Montant hors TVA:	€		
■ Moda	alités de variation des prix			
variatio	appelé que les sommes vers ns de prix prévues au contra au titre de son marché.	sées au sous-traitant at de sous-traitance) s 5 – CONDITIONS	eront nécessairement	ment direct (en ce compris les déduites des sommes dues au
		5 - CONDITIONS	DE PAIEWIEN I	
	npte à créditer : dre un relevé d'identité bancaire	e ou postal)		
	Nom de l'établissement ban	ncaire :		
	Numéro de compte :			
 ■ Éche	éancier de facturation du con	trat de sous-traitance	(dates, jalons, retenue	de garantie le cas échéant) :
■ Les	ous-traitant demande à béné	eficier d'une avance :		
	er la case correspondante (e d'un marché public de dé			iaire du paiement direct dans
		□ OUI	□ NON	
(le cas			EMENT DE CREANCE es suivantes selon la	S situation dans laquelle il se

trouve ; à défaut, le paiement direct du sous-traitant sera impossible)

Règlement de consultation n° B23-05951-ALO

1 ^{ère} h	ypoth	èse : ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.					
	Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.						
	En co	onséquence, le titulaire produit avec le présent document :					
	OU	☐ le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,					
	00	$\hfill \square$ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.					
2 ^{ème} l	nypotl	nèse : La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif					
	En co	onséquence :					
	OU	□ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;					
		☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :					
		- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,					
		- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.					
	Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.						

7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)

Je soussigné(e), M./Mme	, habilité(e) à engager la personnalité morale
de la société	. ,

- a) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :
 - aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
 - aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- c) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à : LE SOUS-TRAITANT Le (date) : Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

- 1- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;
- 2- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;
- 3- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;
- 4- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;
- 5- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;
 - (Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).
- 6- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant
- 7- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles;
- le projet de plan contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.

9- SIGNATURE DES PARTIES

Signature des parties				
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire :			
	Dat	e :		
Le sous-traitant	Nom et qualité du signataire :			
	Dat	e :		
Avis du Prescripteur Technique CEA	Nom et qualité du signataire :			
Favorable	Commentaires :			
Défavorable □	Dat	e :		
Avis Officier de Sécurité	Nom et qualité du signataire :			
Favorable □ Défavorable □ Avec Réserve □	Commentaires de l'OS :			
	Dat	e :		
Décision Responsable d'Unité CEA	Nom et qualité du signataire :			
Accord Refus	Commentaires			
	Dat	e :		

Annexe 2 - DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT DE 2 nd RANG (OU PLUS)



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN SOUS-TRAITANT (DAST) DE 2EME RANG (OU PLUS)

(à remplir par le sous-traitant de rang n-1 avec l'aide du Titulaire ou du sous-traitant de rang n, sauf la rubrique 5 qui doit être remplie par le sous-traitant de 2ème rang ou plus)

Version du 21/09/2020

Référence du marché	CEA:
---------------------	------

Ce formulaire de demande d'acceptation vaut acte spécial et est destiné à présenter le soustraitant de 2^{ème} rang ou plus et les prestations sous-traitées.

Si le présent formulaire n'est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant de 2^{ème} rang ou plus ne sera donc pas accepté.

1 - MARCHE CONCERNE DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE DU MARCHE (OU DU SOUMISSIONNAIRE): OBJET DU MARCHE : REFERENCE DU MARCHE : MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE : ☐ OUI NON MARCHE SENSIBLE : OUI □ NON PREALABLE: MARCHE CLASSIFIE: □ OUI ☐ NON SI OUI: □ AVEC ACCES Le Plan contractuel de sécurité signé entre le CEA et le titulaire doit avoir été modifié pour y □ AVEC DETENTION intégrer le(s) sous-traitant(s) en précisant les activités confiées. **NIVEAU:** □ SECRET Le titulaire du marché doit rédiger un plan ☐ TRES SECRET contractuel de sécurité avec son (ses) soustraitant(s) qui doit être validé par le CEA. **SPECIAL FRANCE:** □ NON

Si le marché rentre dans un des trois cas visés ci-dessus, joindre la pièce n° 7 figurant dans la rubrique n° 6 du présent document (décision d'habilitation ou avis favorable de l'enquête administrative).

INTERVENTION SUR UN SITE DU CEA : ☐ OUI ☐ NON

2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

DENOMINATION SO	CIALE :		
ADRESSE:			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TELEPHONE : _	_	_ _ MEL:	@
N° INSCRIPTION AU	J RCS : _	_ _	
N° SIRET DE L'ETAI	BLISSEMENT (QUI FACTURE : _	
PME: □ OUI □	NON		
CODE APE : _	_ _		
APPARTENANCE A	UN GROUPE :	□ OUI □ NON	
(SI OUI, INDIQUER L	_EQUEL) :		
PRESENCE DU SOL	JS-TRAITANT S DUI – SI OUI, PI NON QUALIBAT, AFI	SUR SITE CEA RECISER LE LIEU D'E NOR, CEFRI,) :	XECUTION
les trois dernières a NOM DU CLIE		Montant des prestations (en K€)	PRESTATIONS (Date, lieu, objet)
1			
2			
3			
4			

■ ACCIDENTS DU TRAVAIL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES :

aux	n-3		n	-2		n-1
Code APE retenu ⁴ :	-		atistiques tionales ²	Statistiques sous-	Statistiques	Statistiques
lll ll aux de fréquence	trai	tant ⁶	lioriales -	traitant ³	nationales -	traitant ³
aux de gravité						
= LE SOUS TE	RAITANT EMPLO	NE DEC CAL	ADIES DE	TACHES TO	ANGNATIO	NALIV
	OUI NO		AKIES DE	TACHES IK	ANSNATIO	NAUX
Si oui, joindre la pièce	e n° 5 figurant da	ns la rubrique	n° 6 du p	résent docum	nent.	
2 MATUDE	DES DDESTAT	JONE SOLIE	TDAITEE	e vii eolie	TDAITANT	DE 1or DANG
	E DES PRESTAT es éléments con					
(reprendre l	es éléments con	cernés tels o	qu'ils figu	rent dans le	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le	es éléments con	ANG:	qu'ils figu	rent dans le	contrat de	sous-traitance)
	es éléments con	ANG:	qu'ils figu	rent dans le	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le NOM DU SOUS-TRA Nature de la prestation Niveau de sensibilité	es éléments con NITANT DE 1 ^{ER} Ron on sous traitée : é de la prestation	ANG:sous traitée :	qu'ils figu	rent dans le	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le	es éléments con LITANT DE 1 ^{ER} R. on sous traitée :	ANG:sous traitée :	Qu'ils figu	rent dans le	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le NOM DU SOUS-TRA Nature de la prestation Niveau de sensibilité	es éléments con NITANT DE 1 ^{ER} Ron on sous traitée : é de la prestation	ANG:sous traitée :	Cla	rent dans le	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le NOM DU SOUS-TRA Nature de la prestation Niveau de sensibilité	es éléments con NITANT DE 1 ^{ER} Ron on sous traitée : é de la prestation	ANG:sous traitée :	Cla SI TF	ssifié : ECRET RES SECRET	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le NOM DU SOUS-TRA Nature de la prestation Niveau de sensibilité	es éléments con NITANT DE 1 ^{ER} Ron on sous traitée : é de la prestation	ANG:sous traitée :	Cla SI TF	ssifié : ECRET RES SECRET	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le NOM DU SOUS-TRA Nature de la prestation Niveau de sensibilité	es éléments con NITANT DE 1 ^{ER} Ron on sous traitée : é de la prestation	ANG:sous traitée :	Cla SI TF	ssifié : ECRET RES SECRET	contrat de	sous-traitance)
(reprendre le NOM DU SOUS-TRA Nature de la prestation Niveau de sensibilité	es éléments con ATANT DE 1 ^{ER} R. on sous traitée : é de la prestation Sensible :	ANG:sous traitée :	Cla SI TF ave	ssifié : ECRET RES SECRET c accès c détention	contrat de	sous-traitance)

 $\underline{http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html}$

⁴ Le code APE est attribué à une société par l'Assurance Maladie en fonction de l'activité exercée par la majorité de ses salariés, à des fins de tarification et de prévention. La société peut posséder plusieurs codes APE mais c'est celui correspondant aux prestations sous-traitées qui doit être renseigné;

² Renseigner les statistiques nationales (taux de fréquence et de gravité) correspondantes au code APE. Les éléments se trouvent sur le lien suivant de l'Assurance Maladie :

³ Statistiques (taux de fréquence et de gravité) du sous-traitant

4- NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES AU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus) (reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature de la prestation sous traitée :								
Niveau de sensibilité de la	a prest	ation sous	traitée :					
Aucune :	Sensible :		Classifié : □ SECRET □ TRES SECRET □					
					avec accès □ avec détention □			
Le sous-traitant dispose-t	t-il d'un	ne habilitat	ion: 🗆 oui	i / □	non]
Si oui, niveau d'habilitatio		□S	□TS		avec accès	□а	avec détention	
GARANTIE ACCORDEE OU PLUS: Caution person Convention de	nelle e	t solidaire		T DI	E 1 ^{er} rang au sol	JS-T	RAITANT DE 2 nd I	RANG
Sous-traitance de traite Le sous-traitant est autori service(s) suivant(s) :	sé à t	raiter les	données	à ca	ractère personnel ne	écess	saires pour fournir	le ou les
La durée du traitement est :								
La ou les finalité(s) du traitement sont :								
Les données à caractère personnel traitées sont :								
Les catégories de personn	es con	cernées s	ont :					
Les données sont hébergé	es (inc	diquer le lie	eu):					
L'autorité chef de file est la	CNIL.							
Les flux transfrontières :								
□ OUI □ NON								
Le sous-traitant s'engage contractuelles types pour le pays tiers en vertu de la di	e trans	fert de dor	nnées à ca	arac	tère personnel vers d	es so		
Extraterritorialité ou Clause	e de « (Cloud Act	»					

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s'engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d'éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.

Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu'un juge français n'aura pas rendu de décision exécutoire.

Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d'affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l'application ne peut être exclue.

Toute communication de données [ou tout refus d'exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le titulaire s'engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le so	umissionnaire/titulaire declare que :
	\Box Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
	☐ Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du RGPD.
Coord	données du Délégué à la protection des données du sous-traitant de 1er rang ou plus :

5 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant de 2ème rang ou plus)

Je soussigné, M./Mme	., habilité à engager la personnalité morale de la
société	, atteste sur l'honneur :

- d) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus :
 - aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
 - aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité) ;
- e) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

f) que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d'acceptation sont exacts.

Fait à : Le (date) : LE SOUS-TRAITANT DE 2^{ème} RANG (ou plus) Signature et tampon

Nom et qualité du signataire

6- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT DE 2ème RANG (ou plus)

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

- 8- Une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l'entreprise ;
- 9- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ;
- 10- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire ;
- 11- Les attestations d'assurance professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de validité ;
- 12- Dans le cas d'emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail ;

(Pour toute demande d'acceptation d'un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).

- 13- Dernière attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée par la CARSAT à l'établissement intervenant
- 14- Dans le cas où les prestations sous-traitées sont classifiées ou sensibles ;

(Ces documents sont à transmettre à l'Officier de sécurité du CEA)

- l'habilitation du sous-traitant au niveau de classification requis pour les prestations sous-traitées doit être jointe pour les marchés classifiés ou l'avis favorable de l'enquête administrative obtenu pour le sous-traitant pour les marchés sensibles;
- le projet de plan contractuel de sécurité entre le titulaire et son sous-traitant le cas échéant.
- 15- Copie de la caution personnelle et solidaire ou de la convention de délégation de paiement.

7- SIGNATURE DES PARTIES

	Signature des parties
Le titulaire ou le soumissionnaire	Nom et qualité du signataire
	Date :
Le sous-traitant de rang 1	Nom et qualité du signataire
	Date :
Avis du Prescripteur Technique CEA Favorable	Nom et qualité du signataire
Défavorable □	Date :
Avis Officier de Sécurité	Nom et qualité du signataire
Favorable Défavorable Avec Réserve	Commentaires de l'OS :
	Date :
Décision Responsable d'Unité CEA	Nom et qualité du signataire :
Accord □ Refus ⊠	Commentaires
	Date :

<u>Annexe 3 - GRILLE D'EVALUATION POUR LE CRITERE QUALITE - SANTE - SECURITE - ENVIRONNEMENT</u>

A compléter par les soumissionnaires

	QUESTIONNAIRE SANTE SECURITE - OFF	RES
D-1141		
Politique 1.	ue et organisation santé/sécurité	Oui D Non D
1.	Dans votre entreprise, existe-t-il une politique santé sécurité traduite dans un engagement de la direction générale, charte, politique sécurité	Oui Non
	connue de l'ensemble des salariés ?	Fournir pièce jointe si possible
2.	Décrivez sommairement l'organisation santé-sécurité de votre	Fournir pièce jointe si possible
2.	entreprise : moyens affectés, politique de sous-traitance	1 0 1
3.	Décrivez l'organisation santé-sécurité de votre entreprise dans le cadre	A joindre à l'offre
	de la prestation objet du cahier des charges : moyens affectés, politique	
	de sous-traitance	
4.	Existe-t-il un système de délégation de pouvoir spécifique en matière	Oui Non
	de santé sécurité dans le cadre de la prestation ?	Farming is a lainte ai massible
~	Dans l'affirmative, veuillez décrire le système.	Fournir pièce jointe si possible
5.	La prestation sera-t-elle couverte par un système de management de la	Oui Déférential :
	santé et de la sécurité au travail (type OHSAS 45001 ou équivalent) ?	Référentiel : Non
		Non
Déploie	ement sur site :	
6.	Veuillez indiquer si vous déployez des procédures chantier en précisant	
	si les points suivants sont mis en œuvre	
a)	Plan d'action spécifique chantier	A joindre à l'offre
b)	Visites de sécurité (si oui préciser la fréquence)	Oui Non
		Fréquence:
c)	Nomination d'un animateur ou correspondant santé sécurité	Oui Non
d)	Système d'information du personnel	
	Dans l'affirmative, décrire le système.	Oui Non
Résulta	nte	
7.	Indiquez pour les 3 dernières années vos Tf et Tg ainsi que les moyennes	n-3 n-2 n-1
,.	sectorielles	
		Tf
		Tg
		Moyennes sectorielles
		Tf: Tg:
	OVERSE OF THE PART	
Politica	QUESTIONNAIRE RSE - OFFRES ue environnementale et sociétale	
8.	Avez-vous inscrit le respect de l'environnement, de la biodiversité, des	Joindre politique, certificat(s)
0.	écosystèmes, des espèces menacées et/ou du climat dans votre politique	- F
	d'entreprise? (certificat 14001, charte interne)	
9.	Avez-vous une politique, un label sur la mixité, l'égalité	Joindre politique, label, charte
· ·	hommes/femmes	1 7
10.	Les procédés de fabrication de votre société / les services réalisés dans	
	le cadre du marché prennent -ils en compte une optimisation des	
	ressources (eau, énergie) et une optimisation des rejets? si oui,	
	expliciter.	
11.	Quelles sont les actions menées par l'entreprise pour protéger la santé	
	ou améliorer le bien-être des travailleurs (matières premières ou	
	procédés de fabrication plus respectueux, politique d'entreprise qui	
	intègre la responsabilité sociale,)	
12.	Envisagez-vous de faire appel à du personnel en insertion dans le cadre	
	de ce contrat?	

Emball	ages	
13.	votre entreprise a-t-elle défini une politique environnementale relative aux emballages (réduction des emballages, utilisation d'emballages en matériaux écologiques, recyclés, recyclables) ?	
14.	cette politique pourrait-elle être mise en œuvre dans le cadre du marché ? si oui, expliciter.	
Transp	orts jusqu'au site client	
15.	Eventuellement : quelles actions proposez-vous lors de l'exécution de ce marché pour diminuer l'impact environnemental de vos transports ? Exemples : optimisation du chargement des camions, circuit de distribution, formation à l'éco-conduite des commerciaux/livreurs, différentes tailles de camion, norme euro des camions, transport par train ou bateau	
Déchets	5	
16.	Votre entreprise a-t-elle défini une politique environnementale relative à ses déchets (recyclage, réutilisation, valorisation) ?	
17.	Cette politique pourrait-elle être mise en œuvre dans le cadre du marché ? si oui, expliciter.	



Annexe 4 - ATTESTATION DE VISITE

Ca	da	rac	che	ا د	6
υa	ua	ıu	<i>י</i> ו וע	, ı	\sim

Consultation: B23-05951-ALO

Je soussigné(e) M/Mme. représentant l'entreprise (ou le groupement d'entreprise) Atteste avoir effectué la visite des installations

le

Cette visite obligatoire, a été réalisée par les représentant(e)s de l'entreprise désigné(e)s ci-après :

•

•

Je certifie enfin, que lors de cette visite, le CEA n'a à aucun moment entravé l'accès aux informations accessibles et nécessaires à l'élaboration d'une proposition technico-économique dans le cadre de la consultation citée en objet.

Pour le soumissionnaire

Pour le CEA

Annexe 5 - CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

AITHERE 3 - CADRE DE DECOMPOSITION DU FRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE
Les soumissionnaires détailleront le prix de la prestation conformément au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ci-dessous :

Annexe 6 - COORDONNEES DU SOUMISSIONNAIRE

Coordonnées du soumissionnaire

Société : R.C.S : Siège social à : Représentée par : Agissant en qualité de :

Signataire de la commande (Nom, Prénom, Qualité) :

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre la lettre de pouvoir, délégation ou de subdélégation de signature.

Le Service des marchés et achats du CEA peut contacter l'entreprise aux coordonnées ci-dessous :

Correspondant technique : Correspondant achats :